



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS AU CAP

L'ÉVALUATION ORALE EN HISTOIRE – GEOGRAPHIE-EMC

(contrôle ponctuel)

Le **programme** d'histoire-géographie et d'EMC des classes préparant au CAP est défini dans le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n° 5 du 11 avril 2019
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=38697

Les **modalités** de l'épreuve ont été publiées au BO n°35 du 26 septembre 2019
<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo35/MENE1921757A.htm>

Epreuve orale de 15 minutes (dont 5 minutes de préparation)

Le candidat présente une liste de huit documents, soit un document correspondant à chacun des thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique.

Le candidat tire au sort le thème sur lequel il va être interrogé. Il prépare sa présentation pendant 5 minutes. Durant l'épreuve orale d'une durée maximale de 10 minutes, le candidat expose son analyse du document puis l'examineur le questionne. Il n'y a pas de durée prescrite pour chacun de ces deux temps.

THEMES

HISTOIRE

- La France de la Révolution française à la Vème République : l'affirmation démocratique
- La France et la construction européenne depuis 1950

GÉOGRAPHIE

- Transports et mobilités
- Espaces urbains : acteurs et enjeux

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

- Être citoyen
- La protection des libertés : défense et sécurité
- La liberté, nos libertés, ma liberté
- La laïcité

Modèle de liste pour l'épreuve ponctuelle

ACADEMIE :

NOM et PRENOM du candidat :

Epreuve ponctuelle d'histoire-géographie EMC au CAP

Liste des documents présentés par le candidat

Thème du programme	Document correspondant
1	identification précise (voir ci-dessous)*
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	

Signature de l'enseignant :

* Les documents seront référencés selon les normes en vigueur.

Un document comporte un titre et des références précises.

Ouvrage : AUTEUR. Titre de l'ouvrage, éditeur, date, page numérotée

Périodique : AUTEUR. Titre de l'article. Titre du périodique, année de publication, volume, numéro

Site internet : AUTEUR. Titre [en ligne]. Nom de l'éditeur, date de publication, date de consultation

. On peut trouver toutes les règles sur le site : site internet Savoirs CDI, « Citer ses sources et présenter une bibliographie, [août 2005, MAJ mars 2016] d'après la norme Z44-005 d'août 2010 »[consultation janvier 2020] <https://www.reseau-canope.fr/savoircdi/centre-de-ressources/fonds-documentaire-acquisition-traitement/le-traitement-documentaire/citer-ses-sources-et-presente-une-bibliographie-lycee.html>